

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST
ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

AUPLATA

DECLARANT : 4T Commodities and Emerging Markets Management Co Personne Morale liée à Jean-François Fourt, Président Directeur Général
INSTRUMENT FINANCIER : Actions
NATURE DE L'OPÉRATION : Acquisition
DATE DE L'OPÉRATION : 30 avril 2015
DATE DE RECEPTION DE LA DECLARATION : 04 mai 2015
LIEU DE L'OPÉRATION : Alternext
PRIX UNITAIRE : 1,1 Euro
MONTANT DE L'OPÉRATION : 7 639 747,5 Euro
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES : L'acquisition des actions Auplata a été réalisée par le Fonds de titrisation de droit luxembourgeois, 4 T Commodities and Emerging Markets, représenté par sa société de gestion, 4 T Commodities and Emerging Markets Management Company SA. La présente déclaration est ainsi déposée par la société 4 T Commodities and Emerging Markets Management Company SA pour le compte du Fonds 4 T Commodities and Emerging Markets. Les actions ont été acquises concomitamment avec 2.903.225 bons de souscription d'actions qui n'ont pas été valorisés, les actions et les bons de souscription d'actions ayant été acquis par le Fonds 4 T Commodities and Emerging Markets au prix unitaire de 1,10 euro. Il est prévu un complément de prix en cas de cession des actions Auplata par le Fonds 4 T Commodities and Emerging Markets avant le 1er avril 2019. Ce complément de prix sera égal, par action cédée, à 25 % de la différence entre le prix de cession de l'action cédée par le Fonds 4 T Commodities and Emerging Markets et 1,10 euro.